



<http://www.sud-renault-douai.com>  
Tel : 38926

"TG n°66"



21-oct.-09

***M OLIVE, SUD n'a pas besoin de vous pour récupérer les compteurs positifs...  
c'est une question élémentaire de droits ! réponse avant fin novembre 2009***

**FELICITATIONS** Après avoir vu la vidéo de M OLIVE, SUD félicitera au passage le talent insoupçonné de M OLIVE aussi nous lui décernerons le CESAR du meilleur acteur et du meilleur scénario 2009, ainsi que celui du 1<sup>er</sup> rôle masculin pour sa vidéo de ce jour, mais aussi SUD lui rappelle que l'astreinte n'est pas levée malgré votre appel (révisez votre droit M OLIVE), et que **SUD le fera une nouvelle fois condamner, cette fois sur les compteurs positifs. Et encore une autre fois sur les CTC pris entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 30 septembre 2009 car le compte n'y est pas. (il reste aux salariés beaucoup de jours à recevoir)**

***P.Q.S.R (Pas de questions sans réponses)***

**QUESTION :** SUD demandera-t-il la liquidation de l'astreinte qui est de 48,6 millions d'Euro ?

**Réponse :** SUD contrairement à ce que l'on essaie de vous faire penser et croire, n'est pas radical à l'extrême, même si cette somme représente 2,5 jours de production, nous ne demanderons pas la liquidation de cette astreinte, nous avons la tête sur les épaules.

**QUESTION :** Les compteurs positifs peuvent ils être remis à zéro maintenant ou à chaque fin d'année ?

**Réponse :** la Direction a plusieurs choix, si elle les remet à zéro car elle le peut, elle doit en tout état de cause **ou les transférer dans le CTI, ou les payer après décompte des heures normales ou supplémentaires réalisées dans l'année car ce sont des droits acquis.** En clair le salarié qui aura 100 ou 200 heures en CTC positifs peut soit voir ces heures partir dans le CTI soit en avoir le paiement en heures normales ou supplémentaires selon sa durée annuelle du travail personnelle qui est de 1607 heures par an.

**QUESTION :** si la Direction remet les CTC positifs à zéro et qu'elle ne les transfère pas en CTI ou qu'elle ne les paie pas que fera SUD ?

**Réponse :** dans ces 2 cas, SUD assignera une nouvelle fois la Direction au TGI, mais cette fois pour les compteurs positifs car cette situation serait d'ordre collectif, le TGI serait compétent.

**QUESTION :** la Direction a dit qu'il n'y avait pas de discussions avec SUD, pour trouver une issue gagnant/gagnant, et aussi retirer l'astreinte, vrai ou faux.

**Réponse :** **faux**, plusieurs échanges de courrier ont eu lieu entre l'avocat de SUD et celui de la Direction, mais la Direction n'a donné aucune suite.

**Faux encore :** car Mme BALMES Directrice Régionale du travail a demandé une réunion tripartite entre SUD et son avocat, la Direction et son avocat, et elle-même...la Direction a refusé la rencontre à la Direction Régionale du travail.

**QUESTION :** ceux qui avaient – 250 heures au 31 décembre 2008 et qui au 30 septembre 2009 étaient à – 50 heures, concrètement que doit-il se passer ?

**Réponse :** très logiquement, le jugement du 6 octobre ayant remis à zéro les compteurs CTC au 31 décembre 2008, les – 50 heures de septembre 2009 sont effacées, la Direction ayant remboursé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 30 septembre 2009, par le biais de votre 5<sup>ème</sup> semaine, du CTI etc...devra vous rendre 200 heures (en effet, les compteurs étant à 0 le 31 décembre 2008, il n'y avait pas lieu de vous prendre des jours pour effacer une dette qui n'excitait plus.

**QUESTION :** la Direction a donc pratiqué la désinformation plutôt que l'information, notamment dans ses réunions d'UET.

**Réponse :** oui, son seul but était de faire monter la pression et la colère envers SUD, et cela a marché, SUD a dégusté.

**QUESTION :** pourquoi la Direction persiste-t-elle dans sa décision de mettre à zéro les compteurs positifs alors qu'elle sait qu'elle doit les payer ou les mettre en CTI ou à la rigueur les laisser en CTC

**Réponse :** la Direction joue la montre et l'intox, de plus il faut bien qu'elle donne quelque chose à gratter à ses syndicats partenaires, selon un CA dont nous tairons le nom, ce sont des syndicats qui ont demandé de mettre à zéro les CTC positifs, la Direction sait que SUD ira encore en justice, mais elle compte que cela prendra du temps, elle se trompe encore.

**QUESTION :** devons nous encore perdre des jours en 2009 et sur quoi ?

**Réponse :** très probablement car nous avons eu 4 semaines de congés, or il faut savoir que les périodes de chômage partiel ne sont pas assimilées à du temps de travail effectif pour le calcul des congés, tous les 24 jours de chômage nous perdons 2,5 jours de congés.

**QUESTION :** la motion de censure du jugement du 6 octobre 2009 votée par les élus FO, CGC, et le sans étiquette (à part lui-même, il représente qui ?) qui sera remise au préfet sera-t-elle reçue, aura-t-elle un impact ?

**Réponse :** la séparation de l'état et de la justice est connue de tous, c'est comme si on essayait de changer une poule en coq sur une simple demande, c'est inquiétant de voir que les salariés se croient défendus par de tels personnages qui n'y connaissent rien en justice.

**PROBABILITE DE CHOMAGE EN 2010** SUD gagnera ses 2 prochains procès, sauf si la Direction régularise, et dans les 2 cas, nous aurons assez de jours pour passer sans encombre 2010.

**REFLECHIR**, SUD s'engagerait-il comme cela en sachant qu'il a des élections professionnelles en fin mars ou début avril 2010 s'il n'était pas sûr de ce qu'il avance sur le droit des salariés ??? (méditez car à SUD si nous allons en justice ce n'est pas pour perdre...mais pour gagner)

**M OLIVE ALLONS Y FRANCHEMENT LES SALARIES A TMOINS, ECRIVEZ DANS UN EVENEMENT ET FAITES UNE REUNION D'UET, GARANTISSANT A TOUS QUE SI SUD ABANDONNE TOUT, JAMAIS LES SALARIES NE SERONT EN CHOMAGE A 65%, OU ALORS ECRIVEZ FRANCHEMENT QUE C'EST A CAUSE DE SUD SI LE CONTRAT SOCIAL DE CRISE N'EST PAS RENOUVELE (CERTAINS DEPUTES VOUS PRENDRONT EN DEFAUT)**

SUD présente ses plus sincères condoléances et s'associe à la douleur de la famille, des proches, des camarades de travail de M Arthur SIMON, décédé tragiquement sur son engin au Bat A ce lundi 19 octobre 2009. C'était un ancien, il était connu dans l'usine notamment au DA, il manquera à tous.